

LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC (RÉF. : 2015-10043)

RAPPEL DES FAITS

- Lors de l'audience du 19 septembre 2014, dans le cadre du BAPE portant sur les enjeux de la filière uranifère au Québec, le MFQ a présenté des informations sur le régime d'impôt minier et sur les retombées économiques et fiscales du secteur minier.
- Suite à cette audience, le BAPE a formulé trois questions complémentaires dans une lettre adressée au MFQ le 13 janvier 2015.

COMMENTAIRES

Question 1 : Documenter les coûts fiscaux globaux des 2 filières (exploration et exploitation). Ce que l'État paie (dépenses) et reçoit (retombées fiscales) pour chaque filière (TRAN46, p. 32 et p. 51).

- L'impact financier du secteur minier est établi sur la base des revenus générés par le secteur et des dépenses du gouvernement de façon à dégager l'impact net du secteur sur les finances publiques.
- Ainsi, de 2000 à 2011, l'impact financier net du gouvernement a été de 3,8 milliards de dollars.
 - Les revenus directs provenant des activités d'exploration et d'exploitation minière ont été de 3,7 milliards de dollars sur la période, alors que les dépenses directes visant à soutenir ces activités se sont élevées à 1,9 milliard de dollars.
 - L'impact financier indirect issu des activités des fournisseurs du secteur minier a totalisé 1,1 milliard de dollars sur la période.
 - Enfin, les investissements en immobilisation et en réparation du secteur minier, en tenant compte des retombées directes et indirectes, ont généré un impact financier de 885 millions de dollars.

IMPACT FINANCIER DU SECTEUR MINIER, SELON L'ACTIVITÉ, 2000 - 2011
(en millions de dollars)

	Exploration	Exploitation	TOTAL
Impact financier direct			
Revenus directs			
Prélèvements fiscaux auprès des sociétés	75,4	1 264,0	1 339,4
Impôt minier ⁽¹⁾ avant crédit de droits remboursable pour perte	0,2	1 069,1	1 069,3
Impôt sur le revenu des travailleurs	135,6	1 020,8	1 156,4
Revenu des titres miniers	88,0	6,7	94,7
Sous-total	299,1	3 360,6	3 659,7
Dépenses directes			
Dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés	(1 031,4)	(161,2)	(1 192,7)
Crédit de droits remboursable pour perte	(125,2)	(44,3)	(169,5)
Dépenses budgétaires	(482,9)	(44,9)	(527,8)
Sous-total	(1 639,6)	(250,3)	(1 890,0)
Impact financier indirect ⁽²⁾	110,6	993,4	1 104,1
Impact financier des investissements en immobilisations et en réparation ⁽²⁾	29,0	855,6	884,5
Impact financier du secteur minier	(1 200,9)	4 959,2	3 758,4

(1) Impôt minier net des allocations.

(2) L'impact financier découlant des activités indirectes et des investissements correspond à des retombées fiscales nettes.

Sources : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Question 2 : Projection des revenus de l'impôt minier et ses composantes. Cette prévision, qui tient compte des mines additionnelles, est-elle uniquement basée sur les mines actuelles? (TRAN46, p. 40).

- La projection pour la période 2014-2015 à 2016-2017 montre que les revenus de l'impôt minier, nets du crédit de droits remboursable pour perte, atteindront 481 M\$.
- Ces revenus sont basés sur l'activité prévisible des mines actuelles et des projets miniers réels dont l'étape de mise en valeur est suffisamment avancée pour anticiper qu'ils se concrétiseront.

PROJECTION DES REVENUS DE L'IMPÔT MINIER

(en millions de dollars)

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Total
Impôt minier net du crédit de droits remboursable pour perte	127	157	197	481

Question 3 : Également, le BAPE aimerait que soit déposé, tel que mentionné lors des audiences du 19 septembre 2014, le document préparé par le ministère des Finances du Québec sur les retombées économiques et fiscales du secteur minier (TRAN46, p.70).

- Le document en question est en cours de réalisation, en collaboration avec le MERN.